



P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire EDITION BI-HEBDOMADAIRE REDIGE EN COLLABORATION

LE TRIFLUVIEN Journal Bi-Hebdomadaire ABONNEMENTS: Par An \$2.00, Six Mois \$1.00, Edition Hebdomadaire \$0.50...

P. A. GOUIN & CIE MARCHAND DE Fer & Quincailleries EN GROS ET EN DETAIL A L'ENSEIGNE SCIE RONDE Platon & Craig TROIS-RIVIERES SPECIALITE: Bois et Garnitures pour Voiture, Fer et Acier en barre, Peinture, Huile, Vernis, Ciment, Plâtre, Etoupe, Coaltar, Vernis à bardeau, Courroie, Câble, Etc.

Vous qui toussiez, vous qui souffrez de la Bronchite, de l'Enrouement, de l'Extinction de la Voix, etc. LISEZ CE QUE DISENT LES MEDECINS Et vous saurez quel remède vous devez employer pour votre guérison. Je certifie par le présent (énoncé) que j'ai prescrit l'ELIXIR RESINEUX PECTORAL pour des maladies de la gorge et des poumons...

LA VEUVE DU GARDE XXI LE BOUTON D'ARGENT (Suite) Catherine était à genoux, le couvrant de baisers et de larmes. Claudine répétait avec ivresse: — Mon frère est revenu! Dieu m'a rendu mon frère!

Denoncourt & Harnois AVOCATS No. 47, RUE ROYALE TROIS-RIVIERES

REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE Le REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE nettoie le Têtu et fait disparaître les PELICULES. Il empêche la chute des cheveux et en active la croissance.

BUREAU de POSTE DES TROIS-RIVIERES 15 Juillet 1891. MALLÉS ARRIVÉE DÉPART. PAR LE PACIFIQUE. Section Ouest. Express. Montréal et Ouellet 12,15 P.M. 3,40 P.M.

Thomas Bournival Importateur & Marchand d'Épicerie — EN — GROS ET EN DETAIL NO. 46, RUE DES FORGES TROIS-RIVIERES

— Le chasseur, répondit l'enfant. — Mais il avait un nom, cet homme, on l'appelait... Le Chasseur, répéta Claudin, mais je crois aussi qu'il en avait un autre dont il faisait mystère; seulement il ne nous l'a jamais appris...

F. VALENTINE COMPTABLE — ET — LIQUIDATEUR DE FAILLITE a transporté son bureau à l'ancienne place d'affaires. No. 42, Rue Du Platon

REMIILLARD PROPRIÉTAIRE 29, Rue St-Georges, 29 TROIS-RIVIERES. MANUFACTURIER D'Engins, Machineries

Table with columns: MALLÉS, ARRIVÉE, DÉPART. Rows include: PAR LE PACIFIQUE, Section Ouest, Express, Montréal et Ouellet, Yamachiche, Rivière du Loup, etc.

Excursion Agréable Tous les MARDIS de chaque semaine A PARTIR DU 7 JUILLET 1892. Le vapeur NICOLET laissera Trois-Rivières tous les MARDIS à 11 hrs A. M. pour Nicolet et Lacera Nicolet à 2 hrs P. M. pour Trois-Rivières.

— S'il le bon Dieu ne m'avait pas fait murmurer par ses anges que tu revivrais, je ne serais plus de ce monde; mais du jour où me fut ici apporté le viatique je n'ai cessé d'entendre une voix mystérieuse me répéter: "Tu le reverras!" et j'ai retrouvé sinon la santé du moins la force de ne pas mourir. Te voilà, je me sens sauvé.

A. LANTHIER Chirurgien-Dentiste Rue des Forges (A côté du Marché) En haut du Magasin de Thé TROIS-RIVIERES

REMIILLARD PROPRIÉTAIRE 29, Rue St-Georges, 29 TROIS-RIVIERES. MANUFACTURIER D'Engins, Machineries

Scientific American Agency for PATENTS CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc. For information and free Handbook write to MUNN & CO., 312 Broadway, New York.

Chemin de Fer — DU — Pacifique Canadien Convoy descendant Convoy express. Convoy local. Convoy de nuit. Convoy de dimanche.

— Pauvre chéri! dit-elle, nous allons vite jeter au feu cette abominable défroque. Elle me rappela les années de misère, et je ne souffrirai point que tu en sois couvert plus longtemps. Ton frère Vincent a grandi vite, je garde deux ou trois habillements presque neufs devenus trop petits pour lui, ils seront excellents pour toi...

Dr. L. P. NORMAND 21 & 23 Rue Alexandre HEURES DE CONSULTATION: 8 à 9 hrs A. M., 1 à 3 hrs P. M., 7 à 8 hrs P. M. Téléphone 18. Boîte B. P. 302

REMIILLARD PROPRIÉTAIRE 29, Rue St-Georges, 29 TROIS-RIVIERES. MANUFACTURIER D'Engins, Machineries

Huile Dorée Cette préparation nouvelle, qui se recommande déjà par le grand nombre de personnes qui s'en sont servies, Empêche la chute des cheveux et aussi la Guéri ses pellicules sur le cuir chevelu.

Chemin de Fer — DU — Pacifique Canadien Convoy descendant Convoy express. Convoy local. Convoy de nuit. Convoy de dimanche.

— Et si nous vivions tous deux, Catherine, ajouta Maxime Vilhardouin, c'est que le chasseur s'est exposé à la mort pour nous sauver. — Quand il n'aurait pas eu le courage de maltraiter l'enfant, en a-t-il moins assassiné le père? demanda Catherine d'un accent farouche. Oh! que Dieu ne le mette jamais sur ma route, car, le serment fait, je le tiendrais; celui qui a tué d'une balle mon Jean bien-aimé, celui-là montera sur l'échafaud.

JOS. A. FRIGON AGENT D'ASSURANCES Cote du Boulevard Turcotte FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE GARANTIE Compagnies Anglaises, Américaines et Canadiennes Assurances effectuées aux plus bas taux et pour des périodes, depuis trois jours jusqu'à trois ans. Téléphone 114. B. de P. 425. 3-2-92-1a

REMIILLARD PROPRIÉTAIRE 29, Rue St-Georges, 29 TROIS-RIVIERES. MANUFACTURIER D'Engins, Machineries

Mme Vve E. Hamel, LOWELL, E. U. Dépôt à Trois-Rivières chez R. W. WILLIAMS, Pharmacien, con des Rues Notre-Dame et du Platon. Dépôt à Québec chez Mlle CATHÉLIER con des Rues Desfossez et de la Chapelle, Saint-Roch.

Chemin de Fer — DU — Pacifique Canadien Convoy descendant Convoy express. Convoy local. Convoy de nuit. Convoy de dimanche.

— Je ne me trompais pas! fit-elle, c'est cela! c'est bien cela. Claudin, réponds qui t'a donné ce vêtement... A continuer

LE TRIFLUVIEN

Samedi, 25 Juin 1892

NOTRE JOURNAL

Mercredi, fête de St Pierre et St Paul, "Le Trifluvien" ne paraîtra pas.

Vu l'abondance des matières et afin de donner les derniers rapports de la législature provinciale, nous publions aujourd'hui un supplément.

Le revenu provincial

En somme, les mesures proposées par le gouvernement de l'honorable M. De Boucherville, pour rétablir l'ordre dans nos finances, relever notre crédit public, et sauver la province du déshonneur de la banqueroute ont été bien accueillis du public.

Enfin, la faute a été commise par la majorité de l'électorat, qui n'a certainement pas voulu le mal fait par le ministre Mercier, mais qui a bien trop longtemps refusé de croire aux dénonciations des honnêtes gens et de voir l'abîme vers lequel la province était rapidement conduite.

L'hypocrisie était dans son regard faux, dans sa voix, dans ses gestes. Il la sentait par tous les pores.

Un revenu additionnel de plusieurs centaines de mille piastres est absolument nécessaire. Quant aux moyens de le prélever le gouvernement actuel a-t-il adopté les meilleures mesures possibles dans les circonstances, sauf quelques points secondaires et uniquement de détail, nous le croyons.

Après avoir attentivement étudié la situation financière de la province créée par le ministre Mercier, nous aurons encore l'espoir qu'il sera possible d'éviter la pénible et extrême nécessité de l'imposition de la taxe directe sur toutes les propriétés.

Il n'y avait que deux ressources possibles pour l'équilibre du budget. Premièrement la plus sévère économie, le retranchement des extra-vagances, des folles des gaspillages, des pillages du ministère Mercier.

Quant à l'économie, elle avait été promise par le gouvernement de l'honorable M. De Boucherville, par tous ses candidats, par ses amis. Nous savions qu'il tiendrait fidèlement sa promesse. Il venait d'en donner une preuve évidente et solennelle, en retranchant, du premier coup, plus de \$400,000 du budget des dépenses ordinaires du ministère Mercier, et en s'engageant à faire encore

plus l'année prochaine, après qu'il aura eu un peu plus de temps pour décider les retranchements qu'il sera opportun et utiles de faire dans l'intérêt public bien compris.

Nous continuerons nos commentaires samedi prochain.

Nous sommes heureux de voir que les projets des résolutions ministérielles, ont été adoptés, après une courte discussion, par la grande majorité de la Chambre.

M. Fitzpatrick, député du comté de Québec, et ancien partisan du ministre Mercier, a voté pour les mesures financières du gouvernement.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Un des résultats les plus désastreux du régime Mercier a été l'augmentation énorme et alarmante de la dette publique de la province.

En 31 janvier 1887, mon prédécesseur en entrant en fonctions, avait dressé un état de Passif et d'Actif, et on peut le trouver dans le tableau annexé.

J'ai en ce qui a été fait jusqu'au 30 juin 1891 et le tableau 7 en donne les détails.

En voici un abrégé :

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Passif, Actif, Dette nette, etc.

Etat approximatif du passif et de l'actif de la province de Québec, au 17 décembre 1891.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Dette consolidée, Emprunts temporaires, etc.

Un examen de ces exposés démontre que notre dette n'a pas augmenté. La principale différence est dans l'encas.

L'honorable M. Hall constate par les chiffres qui précèdent, une augmentation de la dette nette, en quatre ans, du montant de \$12,898,871,09.

Pour établir avec toute la précision possible l'augmentation de la dette dont le ministre Mercier est responsable, il faut, en premier lieu, fixer avec exactitude la base de comparaison, c'est-à-dire le chef vrai de la dette nette, à la date du 30 janvier 1887.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Dette consolidée, Emprunts temporaires, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Balance de terres, Dettes, etc.

Montants additionnels probables qui seront requis pour les travaux publics suivants.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Palais de justice, Palais de commerce, etc.

Le bill de redistribution

M. Desaulniers, M. P.

M. F. L. Desaulniers, M. P., pour le comté de Saint Maurice, a prononcé le discours suivant, avant-hier soir, dans la Chambre des Communes :

M. DESAULNIERS. M. le Président, avant que ce paragraphe soit voté, je désire faire quelques observations. Je constate qu'il y a des deux côtés de la Chambre un commun accord pour faire disparaître l'un des comtés de Saint Maurice ou de Trois-Rivières. L'honorable chef de l'opposition félicite le gouvernement de faire disparaître Saint-Maurice.

Ottawa, 27 avril, 1892

Notre honneur, c'est l'intention de remanier (re-arranging) le district des Trois-Rivières et de le priver d'un des cinq membres qui le représentent dans la Chambre des Communes, en unissant la ville des Trois-Rivières au comté de Saint-Maurice.

Nous espérons que ces résolutions, que le Gouvernement ne nous privera pas d'un de nos cinq membres.

Notre honneur, Monsieur, Vos très dévoués, HECTOR L. LANGVIN, J. J. ROSS, H. MONPLAISIR, F. L. DESAULNIER, O. CARRIGAN.

Maintenant, je dois aussi exprimer le regret que j'éprouve de voir que le gouvernement n'a pas pris en considération la demande qui lui a été faite par la députation de ce district, à savoir, que pour donner un certain nombre de députés de plus à la ville de Montréal et au comté d'Hochelega, on n'aurait pas dû descendre jusqu'au district de Trois-Rivières.

L'honorable M. Hall constate par les chiffres qui précèdent, une augmentation de la dette nette, en quatre ans, du montant de \$12,898,871,09.

En terminant, je demanderai à l'honorable ministre des travaux publics de bien vouloir voir à ce que les changements qui seront faits parmi les employés, du gouvernement sur le St Maurice, le soient sur l'avis de gens réellement intéressés et non pas à la demande de ceux qui n'ont aucun droit de parler; ceux-là ne doivent pas être écoutés et ne doivent pas contrôler les affaires qui regardent le gouvernement et le comté de Saint-Maurice.

Après son magnifique exposé des moindres détails de la loi proposée, on n'a eu de chaque côté de la chambre que des éloges à lui faire, et la loi a passé unanimement.

Nous félicitons l'hon. commissaire sur ce second succès qui témoigne de sa parfaite connaissance des sujets sur lesquels il légifère.

La loi des mines

L'hon. M. Flynn a obtenu un nouveau succès hier à la chambre sur sa loi des mines.

Après son magnifique exposé des moindres détails de la loi proposée, on n'a eu de chaque côté de la chambre que des éloges à lui faire, et la loi a passé unanimement.

Nous félicitons l'hon. commissaire sur ce second succès qui témoigne de sa parfaite connaissance des sujets sur lesquels il légifère.

La lutte à Pontiac

Nous recevons les nouvelles les plus favorables du comté de Pontiac. Cette élection partielle a pris les proportions d'une grande lutte politique.

M. McLean, l'un des candidats conservateurs à l'élection du 5 Mars 1891, appuie M. Bryson, le candidat ministériel, de toutes ses forces et de sa grande influence.

La nomination des candidats, MM. Bryson et Murray, a eu lieu, mardi dernier. Plusieurs orateurs de deux partis y assistaient. La discussion a été convenable et très intéressante.

Du côté conservateur, M. Bryson, candidat, et MM. Poupore, McLean, Cochrane, et Desjardins, député de l'Islet, ont adressé la parole.

Du côté libéral, ont parlé M. Murray, candidat, et MM. Gillies, McWaig, Fraser, et Delisle.

Le parti conservateur de Pontiac a vigoureusement engagé la campagne électorale à Pontiac. Il a pris l'offensive avec beaucoup de vigueur.

Dédicace de l'Eglise catholique de Fairfield, Me.

Sous ce titre un journal protestant le Fairfield journal publie ce qui suit. De bonne heure l'automne dernier, l'on commença les travaux de construction de la nouvelle et belle église catholique, ils furent poussés avec vigueur et l'on voit maintenant complètement terminée une belle église de 108 x 45 pieds, pouvant contenir environ 500 personnes.

Après une magnifique description de l'église le journal continue : M. le curé Bergeron est très aimé de ses ouailles. C'est ici sa première cure. Il est né et a fait ses études à Trois-Rivières P. Q. Can. et demeure dans le Maine depuis quatre ans.

Après la procession Mgr. Healey, le vénérable évêque de Portland, prononça une allocution d'une grande éloquence, enfin concluant le chant fut magnifique et les cérémonies se terminèrent par la confirmation de quarante deux enfants.

Nous félicitons le Rev. Les Bergeron comme un de nos anciens concitoyens, de l'affection, nous disons même de l'amour que lui témoigne ses ouailles. M. Bergeron demeura longtemps au Séminaire de cette ville, il compte autant d'amis que de connaissances.

DEFENSE

Messieurs Armand Beaulieu et Zéphirin Gaudet, font défense au public d'aller sur leur terrain (ancien moulin Hart) sans permission, toute personne trouvée en contravention à cette défense sera poursuivie suivant la loi.

Province de Québec, District des Trois-Rivières. Cour Supérieure. No 31. Médecin Océane Tonnigant, commerçant, de la paroisse de St Pierre Les Beuquets, dans le district des Trois-Rivières, en sa qualité de légataire universel et héritier de son Ovide Tonnigant en son vivant ecuyer marchand de la dite paroisse, Demandeur, vs. Téléphore Laquerre, cultivateur, de la paroisse de St Patrice de Fortville, dans le district de Québec, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois. Trois-Rivières, 22 Juin 1892. LOTTINVILLE & DESHAETS, Protonotaires, Cour Supérieure, District des Trois-Rivières.

VOICILA PHARMACIE HERNER QUI SE TROUVE AU MAGASIN BLANC No 8, rue des Forges. Etablie à Trois-Rivières en 1872.

SEMENCES DE JARDINS. Il est de l'intérêt des cultivateurs et des jardiniers de savoir si les graines qu'ils achètent sont bonnes, et que quand ils demanderont de la graine de Chou de Siam on ne leur donnera pas de la graine de Navet Jaune.

L. A. HERNER, Pharmacien de 1ère classe. (Diplômé). Conditions: ARGENT COMPTANT. Dépôt principal pour LA CELEBRE EAU MINERALE de St Léon.

N. MARCHAND & Cie AGENTS D'ASSURANCES Bureaux: No. 42, RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES. Compagnies de première classe. Règlement des réclamations prompt et libéral.

BERGERON & FRERE Horlogers, Bijoutiers & Opticiens 30, RUE DES FORGES, 30 En face du Marché, TROIS-RIVIERES.

Nouveaux JONCS SANS SOUDURES. Le fini et la bonté de ces joncs les rendent de beaucoup supérieurs aux anciens.

LAZARUS IMPROVED SPECTACLES. Nous faisons une spécialité de la vente des Lunettes & Lorgnons pour toutes les vues.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE. BERGERON & FRERE, Horlogers et Bijoutiers, En face du Marché.—Trois-Rivières.

AVIS. M. A. & S. NORDHEIMER, de Montréal, désirent avertir leurs clients et le public en général que M. JAMES CLIFFORD n'est plus à leur emploi.

LA "CANADA LIFE" COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE HAMILTON, ONT. CAPITAL ET FONDS BONYANT ASSURE, AU-DELA DE \$1,000,000.00.

Assurez-vous dans cette puissante Compagnie, la plus ancienne, la plus solide et la plus prospère des Compagnies d'Assurance sur la Vie, faisant affaires au Canada.

Impressions de luxe exécutées avec soin à ce bureau.

LEGISLATURE PROVINCIALE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

La nouvelle loi des mines

Un éloquent discours de l'hon. M. Flynn

La question de la taxe

Québec, 20. La Chambre s'ouvre à 11 heures et demie.

M. Beauchamp propose que la Chambre fasse remise de l'honoraire payé sur le bill No 80, Association St-Jean-Baptiste de Montréal, Adopté.

M. Marchand dit qu'il a été surpris de voir samedi soir dans les journaux certaines résolutions qui n'ont pas encore été soumises à la chambre. C'est, dit-il, une indécence que de ne pas être renouvelées. Les journaux ne sont pas absolument responsables.

Le gouvernement n'a pas autorisé cette publication, fut la réponse, et les journaux en sont responsables.

On appelle ensuite la seconde lecture du bill concernant les mines.

L'hon. M. Flynn en présentant ce bill, a commencé un discours qu'il terminera cette après-midi. Ses remarques ont été très justes.

SEANCE D'HER APRES-MIDI

A 3 30 l'Orateur occupe le fauteuil.

INTERPELLATIONS

M. Girard (de Rouville).—Est-ce l'intention du gouvernement de payer au comté de Montmorency, le capital de \$600, avec intérêts accrues sur cette somme, qui lui est dû en vertu des statuts Refondus du Bas Canada chap. 110, sect. 8.

Réponse par l'hon. M. Casgrain : En 1888, le gouvernement a payé à M. Chs. Langelier le capital et l'intérêt de la somme mentionnée dans l'item 2r, savoir \$1860 dont \$106 paraissent avoir été payés par M. Langelier à divers municipalités du comté ; comme il ne parait pas y avoir eu de reddition de compte par la balance, le gouvernement se propose de s'enquérir de ce qui en est advenu.

M. Parent.—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder une indemnité aux citoyens de l'endroit appelé le "Sant à la Puce" au Château Richer, comté de Montmorency, pour les dommages qu'il ont soufferts par suite de l'inondation dans le cours de l'hiver 1890 ?

Réponse par l'hon. M. Pelletier.—L'attention du gouvernement n'a pas été attirée sur cette question mais il se propose de s'en enquérir.

M. Turgeon.—Le gouvernement est-il disposé à venir en aide aux habitants du comté de Bellechasse qui ont souffert des dommages causés par le cyclone du 13 juin courant ?

Réponse par l'hon. M. Pelletier : Le gouvernement prendra dans quelques jours cette question sous sa plus sérieuse considération.

M. Laliberté.—1 Le gouvernement a-t-il informé M. Auguste Bédard, régulateur du comté de Lotbinière, des accusations qui ont été portées contre lui ?

2 Si oui, à quelle date ?

3 Le gouvernement s'est-il assuré de la valeur de ces accusations, par une enquête sérieuse contradictoire à ce sujet ?

4 Si non, le gouvernement se propose-t-il de tenir telle enquête ?

Réponse par l'hon. M. Pelletier : Aux trois premières questions : Pas encore. A la quatrième, l'hon. ministre répond que quel'un sera chargé de s'enquérir sur ces accusations.

M. Cartier.—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder une indemnité aux citoyens de Saint-Denis et de Saint-Charles, comté de Saint-Hyacinthe, pour les dommages qu'ils ont supportés par suite de l'inondation survenue le 14 juin courant ?

Réponse par l'honorable M. Pelletier.—Le gouvernement prendra cette question sous sa plus sérieuse considération.

Interpellations par l'honorable M. Pelletier à l'honorable M. Marchand ;

A quels frais de construction et autres dépenses extraordinaires s'appliquent la phrase suivante contenue dans son amendement soumis à cette Chambre le 17 juin courant :

"Que dans le montant de la dépense probable pour 1892-1893 plus haut cité sont inclus des frais de construction et d'autres dépenses extraordinaires imputables au capital, au montant de \$375,600.

Réponse par l'honorable M. Marchand A ceux indiqués dans les articles du budget pour l'exercice finissant le 30 juin 1893, qui portent les numéros 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 86, 86.

L'honorable M. Pelletier.—Quelles sont les compagnies de chemin de fer avec les montants respectifs de chacun, et quels chemins de fer il a voulu indiquer dans l'amendement soumis à cette Chambre le 17 juin courant et au sujet desquels il dit ce qui suit :

"Que sur les subventions aux chemins de fer en argent il peut être retranché pour subsides périmés ou sujets à refus d'après la loi un montant d'au moins \$1,833,303.00.

"Sur les subsides en terre convertis en argent tous périmés ou sujets à refus d'après la loi, \$765,290.00

"Sur subsides en terres non convertibles d'après la loi, \$1,833,300.00.

Réponse par l'honorable M. Marchand.—J'ai soumis à cette Chambre l'ait amendement le montant des subsides périmés ou sujets à refus en vertu de la loi exclusivement de ceux qui s'appliquent aux chemins de fer actuellement en voie de construction ou qui sont destinés à compléter

d'une manière indispensable les travaux déjà commencés. L'honorable Secrétaire de la province peut vérifier l'exactitude de ce calcul en référant aux tableaux A, et B, annexés au dernier rapport de l'honorable Commissaire des Travaux Publics et en tirant profit dans l'intérêt de l'économie et de la bonne administration financière de la province.

L'hon. M. Beaubien félicite l'hon. commissaire des terres, des éloquentes observations qu'il a faites sur la loi des mines et croit faire quelques remarques au nom de l'agriculture. Ce serait le temps dit-il de créer des bureaux d'analyse ou laboratoires, pour analyser les échantillons miniers, laboratoires, qui pourraient protéger aussi l'agriculteur qui pourrait faire analyser son sol, etc. Il a déjà proposé la fondation de ces bureaux et croit qu'il est temps de les créer dans l'intérêt de l'industrie minière et de l'agriculture.

La création de ces bureaux d'analyse ne demanderait pas de grands dépenses. Nous avons déjà à St-Hyacinthe un laboratoire que nous pouvons utiliser ; à Québec aussi nous avons un commencement de laboratoire. Pour Montréal il suffirait d'accorder un faible octroi pour la création d'un bureau d'analyse.

Il est important, dit-il que ces bureaux soient établis, car il nous faut prendre les moyens d'étudier les échantillons miniers afin de constater immédiatement s'ils méritent qu'on fasse des dépenses pour ces échantillons. Ces laboratoires sont appelés à rendre de grands services à la province et doivent être fondés.

M. Stephens dit que la loi minière actuelle n'est pas assez large et qu'il est difficile d'obtenir des permis de mine. Il rappelle qu'à Ontario il y a beaucoup moins de formalités. Il est opposé à la commission royale qui serait chargée d'étudier les mines ainsi qu'à l'idée proposée par l'hon. M. Beaubien de créer des dépenses inutiles. Il suggère de faire enlever les broussailles qui poussent dans les forêts après la coupe du bois, ce qui est une cause d'inconvénient. Il faut prendre ce moyen si l'on veut protéger nos forêts.

La chambre se forme en comité général sur ce bill qui subit sa troisième lecture et est adopté au milieu des applaudissements de la chambre.

La chambre se forme en comité général sur le bill No 165.—Loi concernant la nomination d'un commissaire à l'exposition de Chicago.

Ce bill est adopté.

Les amendements faits par le Conseil législatif au bill No 7.—Loi amendement de nouveau la loi électorale de Québec subissent leur deuxième lecture.

Seconde lecture du bill G, du Conseil législatif, intitulé :

Acte concernant la qualification des membres du Conseil législatif.

Les bills suivants subissent leur troisième lecture et sont adoptés :

Loi amendement la loi concernant les sociétés d'Agriculture.—L'hon. M. Beaubien.

Loi amendement l'acte créant des concours provinciaux d'agriculture et des distinctions de mérite agricole.—L'hon. M. Beaubien.

LE BUSTE DE SIR GEORGE ETIENNE CARTIER

L'Orateur lit une lettre que lui adresse Sir Hector Langevin. Cette lettre dit que l'épouse et la fille de Sir George Etienne Cartier ont décidé de faire cadeau à l'Assemblée législative du buste en marbre de Sir George Etienne Cartier et prie la chambre de vouloir bien l'accepter.

Cet offre est acceptée au milieu des applaudissements et la chambre vote unanimement des remerciements à Mme et Mlle Cartier.

Plusieurs autres bills sont adoptés.

L'hon. M. Beaubien annonce que l'Orateur donnera mercredi aux députés des médailles accordées aux heureux lauréats du mérite agricole pour 1891.

A six heures la chambre s'ajourne jusqu'à huit heures.

SEANCE DU SOIR

A 8 heures et demi la séance est ouverte.

LA QUESTION DES TAXES

M. Fitzpatrick continue le débat commencé vendredi dernier sur les résolutions relatives à la taxe. Il dit que le gouvernement Mercier n'a pas fait ce qu'il devait faire et qu'il est responsable aujourd'hui de l'imposition de la taxe.

Il est juste aussi que le peuple paie cette taxe parce que jusqu'à présent c'est toujours le gouvernement qui a payé pour les améliorations publiques. On a bâti des chemins de fer, ouvert des routes à travers les forêts pour la colonisation, et le peuple a rien payé. Comme il a profité de ces travaux il aurait tort de crier, alors qu'on lui demande son concours pour sortir la province de l'embarras où elle se trouve aujourd'hui.

J'ai supporté le gouvernement Mercier et je dois prendre ma part des responsabilités de ce qui a été fait, je prends aussi ma part de responsabilité en me déclarant en faveur de cette taxe.

Je ne crains pas de le répéter et de le proclamer partout, je veux avoir ma part de responsabilité en imposant la taxe. Si la province a été mal gouvernée dans le passé, il n'est plus temps d'y revenir et il ne faut s'occuper que des moyens pour sauver la situation.

Il est vrai que le nouveau gouvernement a réduit les dépenses de plus de \$400,000. Je ne veux pas dire qu'il n'aurait pas pu faire encore certaines réductions, mais enfin il a fait beaucoup plus qu'il n'a jamais été fait auparavant. Je suis en faveur de la taxe, mais à condition qu'elle ne pèse pas plus sur les épaules d'une certaine classe que sur les autres. Il faut que ce poids soit réparti également et c'est ce que n'a pas fait le gouvernement en présentant ces résolutions. Les vil-

les vont payer et les compagnies pressées de payer. La classe commerciale va supporter une grande partie du poids et les cultivateurs vont être égarés. Ce n'est pas juste. Toutefois, en rejetant les résolutions on combat le principe de la taxe et ce n'est pas mon projet. Comme je l'ai déjà dit, je suis en faveur de la taxe.

M. Pelletier.—Je sais qu'il est difficile de réagir, dans certaines circonstances des hommes qui se sont combattus avec acharnement. Un écrivain a dit que c'était un problème qui ne pouvait se résoudre, et pourtant ce problème est résolu ce soir. Je suis heureux de voir de l'autre côté de la chambre un des hommes les plus distingués et le plus habiles mettre de côté l'esprit de parti pour ne songer qu'au salut de notre province. Quelles que soient les dépenses qui ont été faites en 1885 et 1886, j'affirmai que depuis ce temps nous avons marché trop vite et que l'on n'a pas assez calculé sur nos revenus.

M. Pelletier corrige certaines erreurs de chiffres faites par M. Marchand dans son amendement.

Parlant des frais de collection pour licences, le secrétaire provincial interrompu par le chef de l'opposition qui lui dit : Où sont les frais de collection dans les comptes publics.

M. Pelletier.—A la page 6, et M. Marchand doit être reconnaissant, car lui qui apprend la manière de consulter les livres publics.

On prétend que l'année 1885-86 doit servir de base et qu'on devrait s'en tenir à cette échelle de dépenses. M. Mercier s'en est-il tenu là, lui, et il n'est qu'il a fait des engagements. Ce n'est pas possible, M. Mercier a eu tort mais il ne faut pas déshonorer la province en reniant les engagements qui ont été faits en son nom. Le gouvernement paie pour les enfants des écoles d'industrie et de réforme ; or depuis cinq ans le nombre des enfants a augmenté d'une manière énorme et les dépenses en conséquence.

Pouvons-nous contrôler ces choses-là. Non. Pourquoi nous blâmer si on impose aux municipalités l'obligation de contribuer à l'entretien de ces enfants.

Les réductions demandées par le chef de l'opposition sont impossibles ; il le sait lui-même car elles entraveraient le progrès de la province. Il est facile de retrancher d'un trait de plume, ce n'est pas malin pour l'opposition, mais le gouvernement a d'autres responsabilités.

On propose d'abolir le Conseil législatif, pour réduire les dépenses et on sait encore que c'est impossible, car la majorité libérale pour voter cette mesure.

On propose aussi de diminuer l'indemnité des députés et cependant au commencement de la session, M. Taillon a dit aux messieurs de la gauche : vous voulez réduire l'indemnité sessionnelle, eh bien présentez une mesure et nous la discuterons. La mesure n'a pas été présentée. Pourquoi venir aujourd'hui avec des projets absurdes et même irréalisables.

M. Dechêne parle pendant plus d'une heure et son discours n'est qu'une série d'attaques contre le secrétaire provincial.

Le débat est continué par MM. Stephens et Hall.

Le trésorier de la province a répliqué à néant, par un magistral discours les arguments de quelques membres de la gauche qui prétendaient envers et contre tous que le gouvernement aurait pu trouver un surplus s'il l'eut voulu. Il dit qu'il n'avait pas le talent de M. Shehyn pour annoncer des surplus quand il y avait des déficits, et qu'il avait exposé la situation telle qu'elle est, afin que le peuple sache à quoi s'en tenir.

A 2 heures la chambre est appelée à voter sur l'amendement de M. Marchand, déclarant que la taxe n'est pas nécessaire, que le gouvernement aurait pu éviter en faisant des économies et que les résolutions doivent être renvoyées.

Cette amendement est perdu sur la division suivante :

Pour :—MM. Bernatchez, Bisson, Bourbonnais, Caron, Dechêne, Girard (Rouville), Girard, Gladu, Gosselin, Laliberté Lussier, Marchand, Morin, Parent, Ste-Marie, Stephens, Tessier, (Portneuf), Tessier (Rimouski), Turgeon.—19.

Contre.—M. Allard, Angé, Baker, Beaubien, Beauchamp, Bédard, Carbray, Cartier, Casgrain, Châteauvert, Cholette, Chioyone, Cooks, Descaerres, Desjardins, Duplessis, England, Fitzpatrick, Flynn, Girard (du Lac St-Jean), Greig, Griepier, Hall, King, McDonald, McIntosh, Magnan, Mariani, Martineau, Nantel, Normand, Panneton, Parizeau, Pelletier, Petit, Rioux, Sovaria, Simpson, Spencer, Taillon, Teliier et Lévesque.—42.

La motion de M. Hall est adoptée et le bill est lu une deuxième fois, puis le débat se continue.

M. Gladu parle et dit que la mesure est draconienne.

M. Gladu dit qu'il est possible d'équilibrer le budget sans avoir recours à la taxe, et que les résolutions doivent être renvoyées parce qu'elles portent préjudice au commerce, &c, &c.

Cet amendement est perdu par un vote de 41 contre 18.

La chambre étudiera aujourd'hui ce bill en comité général.

La chambre se forme ensuite en comité général pour étudier les résolutions au sujet des licences. Ces résolutions sont lues une première fois.

A 3 heures la séance est levée.

Québec le 21.

A 11 45 h. l'Orateur est au fauteuil. On appelle la seconde lecture de la loi concernant les asiles d'aliénés.

M. Tessier (Portneuf) s'oppose à cette lecture et après un violent discours propose en amendement qu'on passe à l'ordre du jour suivant.

L'honorable M. Pelletier.—En réponse à un discours indigné de M. Tessier, je lui ferai connaître qu'il n'y a eu aucune lettre confidentielle d'adres-

sée au département et que je n'ai jamais dit cela. M. Tessier a prétendu que j'avais agi d'après des influences ; je défie l'honorable député de nommer ces influences ; mais comme il n'est pas capable de lui dire que ces avancées sont des calomnies ; qu'il n'a pas le droit d'imputer des motifs dans cette chambre. Je déclare ici au nom du gouvernement que nous protégerons avant tout les intérêts de la province et qu'aucune influence au monde ne pourra nous faire dévier de la voie droite sur la question des asiles comme sur les autres questions.

M. Duplessis.—En sous-amendement je propose que :

"En votant cette mesure, cette Chambre a confiance que le gouvernement fera, pour l'entretien et le soin des aliénés, les arrangements les plus avantageux tant pour cette classe de malheureux que pour ceux qui sont appelés à contribuer à leur entretien."

L'hon. M. Marchand.—Je se lève une question d'ordre au sujet de cet amendement.

L'hon. M. Taillon.—L'amendement de l'honorable député de Saint-Maurice est dans l'ordre, parce que M. Tessier ayant fait un plaidoyer au nom de l'opposition nous avons aussi le droit de faire un plaidoyer. Nous abandonnerons le sous-amendement si la motion de M. Tessier est réduite à ceci :

"Que l'on passe à l'ordre du jour suivant" sans considérations, sans préambule, sans plaidoyer.

L'hon. M. Casgrain.—J'approuve dans le sens de ce qu'a dit M. Taillon. On a simplement voulu nous jouer un tour. Le vote est appelé. Mais M. Marchand retire la question d'ordre. On vote cependant comme suit sur le sous-amendement :

Pour.—MM. Taillon, Pelletier, Duplessis, Hall, Beauchamp, Marion, Mackintosh, Baker, Châteauvert, Casgrain, Nantel, Lacouture, Petit, Rioux, Beaubien, Flynn, Normand, Magnan, Desjardins, Hackett, Griepier, Martineau, Teliier, Descaerres, Martineau, Panneton, Simpson, Parizeau, Cartier, Poirier, Chioyone, Allard, Greig, Bédard, Girard (Lac St-Jean), Cholette Savaria, Angé.—14.

Contre.—Stephens, Marchand, Lussier, Parent, Dechêne, Turgeon, Bourbonnais, Tessier (Portneuf), Gladu, Bisson, Bernatchez, Ste-Marie, Tessier, (Rimouski), Laliberté, Gosselin, Girard, (Rouville), Morin, Girouard.—18.

Le sous-amendement est adopté. La proposition est adoptée sur la même division et le bill est lu une seconde fois.

La chambre se forme en comité sur le bill au sujet des asiles, qui est adopté avec quelques amendements.

A une heure, l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE D'HER APRES-MIDI

A 3 30 heures l'Orateur occupe le fauteuil.

LA LOI DES ASILES

On propose la troisième lecture du bill (No 157) loi amendement la loi concernant les asiles d'aliénés, présentés par l'hon. M. Pelletier.

M. Dechêne s'oppose à la troisième lecture de ce bill et propose en amendement que ce bill soit renvoyé devant le comité ad hoc y retrancher la classe 7ème. Il rapproche à l'hon. M. Pelletier d'avoir oublié de dire sur quel principe il se basait pour présenter cette nouvelle loi qu'il trouve arbitraire et tyrannique.

Le vote est pris sur l'amendement qui est perdu sur division de 42 contre 17.

La motion de l'hon. M. Pelletier que le bill subisse sa troisième lecture est adoptée sur la même division et le bill passe.

LES ECOLES DE REFORME

L'hon. M. Pelletier propose ensuite la deuxième lecture du bill 153 loi amendement la loi relative aux écoles de réforme.

M. Tessier (Rimouski) s'oppose à la deuxième lecture de ce bill et ne veut pas qu'on écrase les municipalités comme le fera cette nouvelle loi, prétend-il. Il prend occasion pour condamner le système de taxe qu'a proposé le gouvernement.

Il propose en amendement que ce bill ne subisse pas sa deuxième lecture maintenant, mais soit renvoyé à six mois parce que d'après lui la taxe imposée aux municipalités ne sera pas perçue avec avantage et que cette taxe est injuste et vexatoire.

L'hon. M. Pelletier lui répond en quelques mots. Il en appelle à ses connaissances légales et dit que si la classe que lui (M. Tessier) ne veut pas adopter a été inscrite dans le bill, c'était pour protéger le gouvernement qui est appelé, comme les municipalités, à payer sa quote-part pour les écoles de réforme et doit voir à ce que n'entrent dans ses écoles de réforme que ceux qui ont droit d'y être internés.

Il fallait prendre les moyens d'empêcher les fraudes et les abus et cette clause y pourvoit en accordant à un juge devant lequel s'instruit le procès d'un enfant passible de condamnation à l'école de réforme le droit de faire une preuve des faits qui lui sont soumis et décider de l'ordre de détention définitif ou du renvoi de la plainte et de la libération de l'enfant.

L'amendement de M. Tessier est mis en vote et perdu sur la division de 43 contre 17.

La motion pour la deuxième lecture est adoptée sur la même division et la chambre se forme en comité général sur ce bill qui est rapporté avec un amendement.

Quand vient la troisième lecture du bill M. Tessier, de Rimouski demande que les municipalités intéressées dans l'interneement d'élèves dans les écoles de réforme puissent protéger leurs intérêts devant le magistrat devant lequel comparaitra l'enfant afin d'éviter les fraudes qu'il pourrait y avoir.

En conséquence, M. Tessier propose un autre amendement demandant que la municipalité intéressée soit notifiée par le magistrat devant lequel l'en-

LES MENACES DE M. HARRISON

Le président Harrison veut copier M. Grover Cleveland, à l'approche des élections. On se rappelle que ce dernier nous avait menacés dans son message du mois d'août 1888 de nous empêcher de faire passer nos marchandises en transit sur le territoire américain. Il paraît que les manifestations d'hostilité au Canada seraient un excellent procédé pour acquérir de la popularité. Comme M. Harrison n'a pas le moyen de rien négocier pour l'exporter sur son rival, il s'est dit sans doute qu'en le singeant, sa cause y gagnerait. C'est pourquoi le digne homme vient de fabriquer lui aussi un petit message pour aviser le Congrès d'user de représailles contre le Canada qu'il accuse de violer les droits des Yankees, en ce qui concerne l'usage de nos canaux.

L'accusation est absolument fautive. Ce n'est pas le Canada qui s'est soustrait le premier aux obligations du traité de Washington ; ce sont les Etats-Unis qui ont su les éluder à l'aide d'interprétations contraires à l'esprit, sinon à la lettre même du traité.

Ainsi, il était entendu que le gouvernement de Washington devait exiger des Etats intéressés, qu'il fut permis aux vaisseaux canadiens de se servir librement des canaux américains. Lorsque cependant le premier de nos vaisseaux fut arrivé à Whitehall, après avoir franchi le canal de l'Érié, les autorités l'obligèrent à décharger sa cargaison sous l'ingénieux prétexte que nous ne devions pas avoir accès aux eaux de la rivière Hudson.

C'était donner au traité de Washington un sens qu'il n'avait, qu'il ne pouvait raisonnablement pas avoir. En violant le traité, les Etats-Unis nous rendaient donc notre pleine liberté dont nous n'avions abusé que pour permettre pendant vingt ans aux vaisseaux américains d'utiliser nos canaux.

Il est bien vrai que nous accordions une prime aux vaisseaux qui descendent nos canaux et se rendent en droite ligne à Montréal. Mais cette prime est donnée aux vaisseaux canadiens et américains, sans distinction aucune, et il serait ridicule de nous nier le droit de favoriser de cette manière notre commerce et notre industrie.

Les aimables voisins que nous avons !

La Moerue.

Une honte pour les Etats-Unis

Le World, de New York, nous dit que la récente convention républicaine de Minneapolis fut la plus corrompue qui ait jamais eu lieu aux Etats-Unis. Elle aurait été contrôlée par les chercheurs de places et les délégués du Sud, qui se seraient vus aussi ouvertement que cyniquement sans tenir aucun compte des principes de la réforme du service civil, cent trente fonctionnaires fédéraux, constate le World, furent délégués à la convention dans l'intérêt de leur chef, et des centaines d'autres s'employaient au dehors pour M. Harrison. Plus de soixante délégués noirs ne se gênaient pas d'avouer qu'ils étaient sur le marché, comme autant de têtes de bétail.

Sur les 535 votes recueillis par le président, 244 provenaient des Etats du Sud, qui, remarque le confrère, sont certainement démocrates. Des faveurs, déjà accordées ou attendues, lui valurent ces votes. Des états franchement républicains, M. Harrison n'a obtenu que 193 votes, tandis que ses concurrents en avaient reçu 246.

Le président ne doit donc sa nomination, déclare le World, qu'à la servilité des officiers publics, et à l'odieuse achat des délégués du Sud. Les procédés de la convention de Minneapolis sont une honte, conclut le grand journal de New York, pour les Etats-Unis, et plus dégoûtants encore que les manœuvres des bourgeois pourris d'Angleterre avant l'adoption de l'acte relatif aux pratiques corruptrices en temps d'élection.

Nous sommes sûr que notre presse libérale se gardera bien de rien divulguer de cela au public qu'elle en dort et qu'elle trompe systématiquement. Il est vrai que le moment serait mal choisi pour lui révéler toute l'étendue de la corruption aux Etats-Unis, lorsque l'annexion est à l'ordre du jour, dans la presse rouge, le thème favori.

La Moerue.

LA CONSOMPTION GUERIE

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'asthme et toutes les Affections des Pouxons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal.

W. A. NOYES, 820 Powers' Block, Rochester, N. Y. 15-7-91—1a

Pendant 50 Ans Le

PERRY DAVIS' Pain Killer

A démontre sa merveilleuse puissance pour TOUTES LES DOULEURS INTERNES ET EXTERNES. Rien d'étouffant donc, qu'il se trouve sur

Les Tablettes du Médecin Le Buffet de la Mère La Malle du Voyageur, Le Havresac du Soldat Le Coffre du Matelot

La Selle du Cowboy L'Etable du Paysan Le Bagage du Vélocipédiste La Cabane du Colon Le Panier du Sportsman

DEMANDEZ LA NOUVELLE GRANDE BOUTEILLE de 25c.

21-5-92—1a

Mount Royal Milling & Mfg Co. Montreal.

28-5-92—6m

E LERINAGE ANNUEL

DE LA SOCIÉTÉ ST VINCENT DE PAUL DES TROIS-RIVIERES

Ste-Anne de Beaupré

Le 4 Juillet prochain

Sous le patronage de Sa Grandeur Mgr L. F. LAFLECHE, au profit des pauvres et de l'HOPITAL des Trois-Rivieres.

LE VOYAGE SE FERA PAR CHEMIN DE FER

Le convoi des pélerins laissera la Gare d'Yamaché, le 4, à 11 45 hrs. A. M. arrivant successivement aux gares de la Pointe-du-Lac, Trois-Rivieres, (passant la gare des Trois-Rivieres à 12 30 hrs P. M.) Junction des Piles, (pour la facilité des pèlerins de Mont-Carmel, St-Maurice et du Cap de la Magdeleine), arrivant de plus à Champlain, Batiscan et Ste-Anne de la Pérade pour de là se rendre directement à Ste-Anne de Beaupré où il arrivera vers 5 hrs P. M.

Départ de Ste-Anne de Beaupré le lendemain à midi et retour de bonne heure dans l'après-midi.

Il y aura exercices de piété et chants de dévotion spécialement organisés pour le pèlerinage.

Prix du Billet pour les Adultes : \$2.00 aller et retour ENFANTS - - \$1.00

Les prix sont les mêmes pour n'importe quelle station.

Le nombre des billets étant limité afin qu'il n'y ait pas d'embouteillage, on devra s'empresser de prendre les billets.

On pourra se procurer des billets de passage en s'adressant au Rév.

LISTE DES PRIX

Décernés aux Elèves du Séminaire des Trois-Rivières,

LE 21 JUIN 1892.

PRIX DES ANCIENS ÉLÈVES.

Ce prix décerné à l'élève finissant qui a donné, sous tous les rapports, le plus de satisfaction aux directeurs et aux professeurs de cette institution, pendant tout le cours de ses études a été mérité par M. Elz. Carufel; Mention honorable, M. Gerin Normand.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Offert par Son Honneur Auguste Réal Angers, Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, pour récompenser les meilleurs examens dans les classes du Cours Commercial, mérité par MM. Victor Gravel de la VIIe, Ludger Lachance de la VIe et Benj. Bourgeois de la Ve, échue par le sort à M. Benj. Bourgeois.

MÉDAILLE D'OR.

Offerte par le Rev. A. C. Lacroix, P're Curé de Skowhegan, diocèse de Portland, et ancien professeur de ce Séminaire; mise en cours pour les meilleurs examens dans les classes de Philosophie junior, de Belles-Lettres, de Troisième et de Quatrième; a été mérité par MM. Olivier Tourigny et Achille Boisvert de la Philosophie Jun. et Homère Héroux de la Belle-Lettre, échue par le sort à Mr Achille Boisvert.

PRIX EXTRA DE PHILOSOPHIE.

Offert par Sa Grandeur, Monseigneur des Trois-Rivières et destiné à récompenser le mérite des élèves qu'ont le plus brillé dans l'étude de la Philosophie, a été mérité par M. Louis Chartier.

PRIX EXTRA DE PHYSIQUE.

Offert par M. Ed. S. de Carufel, libraire de cette ville; gagné par M. Louis Chartier.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Donnée par le Révérend Messieur Edouard Brunelle, Curé de St Valere de Bulstrode, diocèse de Nicolet ancien professeur de ce Séminaire, mise en concours dans la classe de Rhétorique pour récompenser l'élève le plus méritant dans l'étude du grec, mérité par M. Thomas Pintal.

PHILOSOPHIE SENIOR.

Instruction religieuse.—1er Prix, Elzéar Carufel; 2e Prix, Ls. Chartier; Mention honorable, A. Comeau et A. Lelaidier.

Philosophie.—1er Prix, Emile Lelaidier; 2e Prix, Louis Chartier; Mention honorable, Elz. Carufel, Aug. Lelaidier et Geo. Bourgeois.

Physique.—1er Prix, Elzéar Carufel; 2e Prix, Auguste Lelaidier; Mention honorable, Ls. Chartier, G. Bourgeois et E. Lelaidier.

Chimie.—1er Prix, Elzéar Carufel; 2e Prix, Georges Bourgeois; Mention honorable, Aug. Lelaidier, Ls. Chartier et E. Lelaidier.

Histoire Naturelle.—1er Prix, Auguste Lelaidier; 2e Prix, Alphonse Comeau; Mention honorable, Gerin Normand, Elz. Carufel, et Em. Lelaidier.

PHILOSOPHIE JUNIOR.

Instruction religieuse.—1er Prix, Olivie Tourigny; 2e Prix, Achille Boisvert; Mention honorable, Ephrem Paquin, Wen. Tessier et R. Gélinas.

Philosophie.—1er Prix, Olivier Tourigny; 2e Prix, Achille Boisvert et Wenc. Tessier (ex æquo); Mention honorable, A. Toupin, R. Gélinas, E. Paquin, Jos. Moreau et T. Trudel.

Mathématiques.—1er Prix, Olivier Tourigny; 2e Prix, Arthur Toupin; Mention honorable, Ephrem Paquin, Achille Boisvert, R. Gélinas et Jos. Moreau.

Astronomie.—1er Prix, Olivier Tourigny; 2e Prix, Achille Boisvert; Mention honorable, Ephrem Paquin, Wenc. Tessier, R. Gélinas, J. R. Picard.

Botanique.—1er Prix, Olivier Tourigny; 2e Prix, Achille Boisvert; Mention honorable, H. Paquin, R. Gélinas et W. Tessier.

RHÉTORIQUE.

Excellence.—1er Prix, M. Thomas Pintal; 2e Prix, Téléphore Giroux; Mention honorable, MM. Oscar Ayotte, Joseph Gélinas, Emile Gélinas et Ovide Carufel.

Instruction religieuse.—1er Prix, M. Téléphore Giroux; 2e Prix, Philippe Rocheleau; Mention honorable, MM. Prosper Brissette, Joseph Gélinas, Edmond Duval et Edouard Cooke.

Composition.—1er Prix, M. Téléphore Giroux; 2e Prix, Thomas Pintal; Mention honorable, MM. Oscar Ayotte, Edmond Duval, Joseph Gélinas et Ovide Carufel.

Thème latin.—1er Prix, M. Thomas Pintal; 2e Prix Oscar Ayotte; Mention honorable, Joseph Gélinas, Téléphore Giroux et Ovide Carufel.

Version Latine.—1er Prix, Thomas Pintal; 2e Prix, Oscar Ayotte; Mention honorable T. Giroux, Emile Gélinas et Joseph Gélinas.

Version Grecque.—1er Prix; Thomas Pintal; 2e Prix, Téléphore Giroux; Mention honorable, Oscar Ayotte; Emile Gélinas et P. Brissette.

Thème anglais.—1er Prix, Edmond Duval; 2e Prix, Thomas Pintal; Mention honorable, Wilfrid Milot, Oscar Ayotte et Ovide Carufel.

Intelligence des auteurs.—1er Prix, Thomas Pintal; 2e Prix, Oscar Ayotte; Mention honorable, T. Giroux, O. Carufel, Phil. Rocheleau et Ed. Cooke.

Cours de Rhétorique.—1er Prix, Téléphore Giroux; 2e Prix, Thomas Pintal; Mention honorable, Philippe Rocheleau, Joseph Gélinas et Joseph Garceau.

Cours de Belles-Lettres.—1er Prix, Téléphore Giroux; 2e Prix, Thomas Pintal; Mention honorable, Philippe Rocheleau, Prosper Brissette, Emile Gélinas et Joseph Garceau.

Histoire littéraire.—1er Prix, Philippe Rocheleau; 2e Prix, Téléphore Giroux; Mention honorable, Thomas Pintal, Emile Gélinas, Joseph Gélinas et Prosper Brissette.

Histoire du Canada.—1er Prix, Téléphore Giroux; 2e Prix, Prosper Brissette; Mention honorable, Thomas Pintal, Joseph Gélinas, Philippe Rocheleau et Ovide Carufel.

Histoire Moderne.—1er Prix, Prosper Brissette; 2e Prix; Philippe Rocheleau; Mention honorable, Joseph Gélinas, Edouard Cooke et Emile Gélinas.

BELLES-LETTRES.

Excellence.—1er Prix, Homère Héroux; 2e Prix, Joseph Gélinas; Mention honorable, Alfred Comtois, Edouard Caron et Arthur Rompré.

Catéchisme.—1er Prix, H. Héroux; 2e Prix, A. Rompré; Mention honorable, Jos. Gélinas, Alcide Lemire, Jos. Dupont, A. Comtois et A. Doucet.

Composition.—1er Prix, H. Héroux; 2e Prix, Jos. Gélinas; Mention honorable, Adolphe Olivier, Alfred Comtois, Ed. Caron, A. Doucet et A. Rompré.

Cours de Littérature.—1er Prix, H. Héroux; 2e Prix, Alcide Lemire; Mention honorable, Jos. Gélinas, A. Comtois, E. Caron et A. Rompré.

Thème Latin.—1er Prix, H. Héroux; 2e Prix, A. Comtois; Mention honorable, J. Gervais, A. Olivier et A. Rompré.

Version Latine.—1er Prix, H. Héroux; 2e Prix, A. Comtois; Mention honorable, Jos. Gélinas, E. Caron, A. Olivier et G. Caisse.

Version Grecque.—1er Prix, H. Héroux; 2e Prix, Jos. Gélinas et A. Comtois, ex æquo; Mention honorable, E. Caron, A. Olivier, A. Rompré, G. Caisse et A. Doucet.

Histoire Moderne.—1er Prix H. Héroux; 2e Prix, A. Rompré; Mention honorable, Jos. Dupont, A. Lemire, Jos. Gélinas et A. Comtois.

Géographie.—1er Prix, H. Héroux; 2e Prix, Jos. Dupont; Mention honorable, A. Lemire, A. Comtois, G. Caisse et Ph. Lesage.

Version Anglaise.—1er Prix, H. Héroux; 2e Prix, G. Caisse; Mention honorable, A. Comtois, A. Doucet, A. Olivier et Jos. Gélinas.

Intelligence des auteurs Grecs et Latins.—1er Prix, H. Héroux; 2e Prix, A. Comtois et Jos. Gélinas, ex æquo; Mention honorable, Ed. Caron, G. Caisse, A. Olivier et A. Rompré.

Thème Anglais.—1er Prix, Georges Caisse; 2e Prix, H. Héroux; Mention honorable, A. Comtois, A. Olivier, E. Caron et E. Ladouceur.

TROISIÈME.

Excellence.—1er Prix, Luc Guilbert; 2e Prix, Osc. Casault.

Catéchisme.—1er Prix, Em. Paquin; 2e Prix, Luc Guilbert; Mention honorable, Art. Marquis, Art. Lamy et Vict. Chapdelaine.

Composition.—1er Prix, Osc. Casault; 2e Prix, Luc Guilbert; Mention honorable, Alex. Frigon, Eug. Denoncourt, Ls. Baribault et Art. Ferron.

Grammaire latine.—1er Prix, Luc Guilbert; 2e Prix, Art. Lamy; Mention honorable, Ls. Baribault, Osc. Casault, Em. Paquin et Art. Ferron.

Grammaire Grecque.—1er prix, L. Guilbert; 2e Prix, Ls. Baribault; Mention honorable, Osc. Casault, Em. Paquin, Art. Ferron et Art. Marquis.

Histoire.—1er Prix, Rodolphe Legendre; 2e Prix, E. Paquin; Mention honorable, L. Guilbert, Ls. Baribault, O. Casault et Alex. Frigon.

Prosodie.—1er Prix, Rod. Legendre; 2e Prix, Em. Paquin; Mention honorable, L. Guilbert, O. Casault, Art. Ferron et Vict. Chapdelaine.

Thème latin.—1er Prix, L. Guilbert; 2e Prix O. Casault; Mention honorable, Art. Ferron, Art. Marquis, Ls. Baribault et Art. Ferron.

Version latine.—1er Prix, Osc. Casault; 2e Prix, L. Guilbert; Mention honorable, Art. Ferron, Ls. Baribault, L. Brunelle et Art. Gélinas.

Version Grecque.—1er Prix, L. Guilbert; 2e Prix Osc. Casault; Mention honorable, Art. Ferron, Alf. Ferron, Ls. Baribault et Art. Gélinas.

Thème Anglais.—1er Prix, Ls. Baribault; 2e Prix, Osc. Casault; Mention honorable, Art. Ferron, L. Guillet, Art. Marquis et Rod. Legendre.

Version anglaise.—1er Prix, Luc. Guilbert; 2e Prix, Art. Ferron; Mention honorable, O. Casault, Ls. Baribault, E. Denoncourt et Alex. Frigon.

Explication latine.—1er Prix, L. Guilbert; 2e Prix, A. Ferron; Mention honorable, O. Casault, Ls. Baribault, A. Marquis et Alf. Ferron.

Explication grecque.—1er Prix, L. Guilbert; 2e Prix, Osc. Casault; Mention honorable, A. Marquis, Ls. Baribault, Art. Ferron et Em. Paquin.

QUATRIÈME.

Excellence.—1er Prix, Adéard Ricard; 2e Prix, Joseph Jacob; Mention honorable, Emile Cloutier, Wilfrid Paquin, Alrie Caron et Rom. Hamelin.

Compositions.—1er Prix, Emile Cloutier; 2e Prix, Alexandre St Pierre; Mention honorable, Adéard Ricard, Hamelin, Wilfrid Paquin et Joseph Latourelle.

Catéchisme.—1er Prix, Joseph Jacob; 2e Prix, Alrie Caron; Mention honorable, Ad. Ricard, W. Paquin, Cuthbert Lessard, et Daurbours Jacques.

Grammaire latine.—1er Prix, Ad. Ricard; 2e Prix, Joseph Jacob; Mention honorable, Cuthbert Lessard, Alrie Caron, W. Paquin et Em. Cloutier.

Grammaire Grecque.—1er Prix, Ad. Ricard; 2e Prix, Joseph Jacob; Mention honorable, Cuthbert Lessard, Jacques Hamelin et Cloutier.

Versions latines.—1er Prix, Ad. Ricard; 2e Prix, Emile Cloutier; Mention honorable, Jos. Jacob, Hameln, W. Paquin et Alexandre St Pierre.

Version Grecques.—1er Prix, Ad. Ricard; 2e Jos. Jacob; et Emile Cloutier; Mention honorable, R. Hamelin, Damb. Jacques, Jos. Latourelle et W. Paquin.

Thèmes latins.—1er Prix, Ad. Ricard; 2e Prix, W. Paquin; Mention honorable, Jos. Jacob, Cloutier, Hamelin et Alrie Caron.

Histoire Romaine.—1er Prix, Alrie Caron; 2e Prix, Ad. Ricard; Mention honorable, Alphonse Mailhot, Damb. Jacques et Rom. Hamelin.

Thème anglais.—1er Prix, Ad. Ricard; 2e Prix, Emile Cloutier; Mention honorable, McCollfrey, Rom. Hamelin, Jos. Jacob et Alexandre St Pierre.

Intelligence des Auteurs.—1er Prix, Ad. Ricard; 2e Prix, Paquin; Mention honorable, Jos. Jacob, Rom. Hamelin, Jacques et Em. Cloutier.

Versions anglaises.—1er Prix, Emile Cloutier; 2e Prix, Ad. Ricard; Mention honorable, Alexandre St Pierre, Jos. Jacob, Rom. Hamelin et W. Paquin.

CINQUIÈME.

Excellence.—1er Prix, Benjamin Bourgeois; 2e Prix, Napoléon Moussette; Mention honorable, Philippe Fortier.

Catéchisme.—1er Prix, Arthur Belcourt; 2e Prix, Philippe Fortier; Mention honorable, Napoléon Moussette, Alexandre Rhéaume, Aimé Beaudoin.

Composition.—1er Prix, Benj. Bourgeois; 2e Prix, Philippe Fortin; Mention honorable, Henri Vallée, Napoléon Moussette, Arthur Belcourt et Nap. Marquis.

Dictée française et analyses.—1er Prix, Napoléon Moussette; 2e Prix, Benj. Bourgeois; Mention honorable, Philippe Fortin, Amédée Gélinas et A. Belcourt.

Grammaire française.—1er Prix, Arthur Belcourt; 2e Prix, Nap. Moussette; Mention honorable, Benj. Bourgeois, Phil. Fortin et Alex. Rhéaume.

Grammaire latine.—1er Prix, Philippe Fortin; 2e Prix, Benj. Bourgeois; Mention honorable, Art. Belcourt, Nap. Moussette, Alex. Rhéaume et Wilfrid Hétu.

Thème latin.—1er Prix, Napoléon Moussette; 2e Prix, Philippe Fortin; Mention honorable, Georges Trudel, Benj. Bourgeois et W. Hétu.

Version latine.—1er Prix, Philippe Fortin; 2e Prix, Benj. Bourgeois; Mention honorable, Georges Trudel, Nap. Moussette, W. Hétu et Arthur Belcourt.

Intelligence des Auteurs.—Prix Philippe Fortin; Mention honorable, Benj. Bourgeois, N. Moussette et G. Trudel.

Cours anglais.—1er Prix, Benj. Bourgeois; 2e Prix, Ovide Gervais; Mention honorable, Alex. Rhéaume, Phil. Fortin et Napoléon Moussette.

Thème anglais.—1er Prix, Arthur Belcourt; 2e Prix, Benj. Bourgeois; Mention honorable, Oliva Gervais, J. Beauchemin et Ph. Fortin.

Version anglaise.—1er Prix, Benj. Bourgeois; 2e Prix, Arthur Belcourt; Mention honorable, Oliva Gervais, Ph. Fortin et Alex. Rhéaume.

Lecture anglaise.—1er Prix, Edward Quin; 2e Prix, Oliva Gervais; Mention honorable, A. Belcourt, J. Beauchemin, Amédée Gélinas et Nap. Marquis.

Arithmétique.—1er Prix, Benj. Bourgeois; 2e Prix, N. Moussette; Mention honorable, Philippe Fortin, Oliva Gervais et Arthur Belcourt.

Comptabilité.—1er Prix, Philippe Fortin; 2e Napoléon Moussette et Benj. Bourgeois, ex æquo; Mention honorable, G. Trudel, Art. Belcourt et O. Gervais.

Histoire ancienne.—1er Prix, Benj. Bourgeois; 2e Prix, Art. Belcourt; Mention honorable, Philippe Fortin, Alex. Rhéaume, Nap. Moussette et Aimé Beaudoin.

SIXIÈME.

Excellence.—1er Prix, Henri Pontbriand; 2e Prix, Ludger Lachance; Mention honorable, Théotime Gravel, Wellie Godin et Adrien Alarie.

Catéchisme.—1er Prix, Lud. Lachance; 2e Prix, Adrien Alarie; Mention honorable, J. B. Hébert, Wellie Godin, Henri Pontbriand et Théotime Gravel.

Grammaire Française.—1er Prix, Henri Pontbriand, 2e Prix, Adrien Alarie; Mention honorable, Lud. Lachance, Théotime Gravel, J. B. Hébert et Wellie Godin.

Dictées françaises et analyses.—1er Prix, Henri Pontbriand; 2e Prix, Lud. Lachance; Mention honorable, Théotime Gravel, Adrien Alarie et Nap. Nap. Tessier.

Histoire du Canada.—1er Prix, Adrien Alarie; 2e Prix, Lud. Lachance; Mention honorable, Henri Pontbriand, J. B. Hébert, Théotime Gravel et Wellie Godin.

Géographie.—1er Prix, Adrien Alarie; 2e Prix, Henri Pontbriand; Mention honorable, Lud. Lachance, Théotime Gravel, J. B. Hébert et Wellie Godin.

Arithmétique.—1er Prix, Henri Pontbriand; 2e Prix, Alp. Perreault; Mention honorable, Théot. Gravel et W. Godin.

Comptabilité.—1er Prix, Henri Pontbriand; 2e Prix, Lud. Lachance; Mention honorable, Adrien Alarie, Alp. Perreault, Théot. Gravel et Wellie Godin.

Composition.—1er Prix, Henri Pontbriand; 2e Prix, Lud. Lachance et Théot. Gravel, ex æquo; Mention honorable, F. X. Cormier et Adrien Alarie.

Calligraphie.—1er Prix, Georges, Beaudry; 2e Prix, Alp. Perreault; Mention honorable, Wellie Godin et Henri Pontbriand.

Cours anglais.—1er Prix, Lud. Lachance, 2e Prix Henri Pontbriand; Mention honorable, F. X. Cormier, J. B. Hébert et Léon Balcer.

Thème anglais.—1er Prix, Henri Pontbriand; 2e Prix, F. X. Cormier; Mention honorable, Lud. Lachance, Louis Lapointe et Léon Balcer.

Version anglaise.—1er Prix, F. X. Cormier; 2e Prix, Lud. Lachance; Mention honorable, Henri Pontbriand, Ls. Lapointe et Léon Balcer.

Lecture Anglaise.—1er Prix, Louis Lapointe; 2e Prix, Léon Balcer; Mention honorable, Henri Pontbriand, Lud. Lachance et J. B. Hébert.

SEPTIÈME.

Excellence.—1er Prix, Victor Gravel; 2e Prix, Lucien Perigny; Mention honorable, Pierre Lord et Victor Landry.

Catéchisme.—1er Prix, Victor Gravel; 2e Prix, Lucien Perigny; Mention honorable, Victor Landry, Pierre Lord et Epiphane Brunelle.

Composition.—1er Prix, Victor Gravel; 2e Prix, Pamphile Du Tremblay; Mention honorable, Victor Landry, Charles Lord et Epip. Brunelle.

Grammaire Française.—1er Prix, V. Gravel; 2e Prix, Luc. Perigny; Mention honorable, P. Lord, V. Landry et Jos. Pichet.

Arithmétique.—1er Prix, Victor Landry; 2e Prix, Luc. Perigny; Mention honorable, V. Gravel, P. Lord et John Bourgeois.

Dictée Française et Analyse.—1er Prix, V. Gravel; 2e Prix, Rodolphe Dumont; Mention honorable, V. Landry, Luc. Perigny, Jos. Pichet et John Bourgeois.

Histoire Sainte.—1er Prix, V. Gravel; 2e Prix, Pierre Lord; Mention honorable, Epip. Brunelle, Luc. Perigny et Chs. Lord.

Géographie.—1er Prix, V. Gravel; 2e Prix, Epip. Brunelle; Mention honorable, Luc. Perigny, V. Landry et John Bourgeois.

Cours Anglais.—1er Prix, P. Lord; 2e Prix, Victor Gravel; Mention honorable, Henri Chillas, V. Landry et Moise Beaudoin.

Version Anglaise.—1er Prix, Henri Chillas; 2e Prix, V. Landry; Mention honorable, V. Gravel, Albert Balcer et Louis Loranger.

Thème Anglais.—1er Prix, Moise Beaudoin; 2e Prix, Henri Chillas; Mention honorable, Victor Landry, Louis Loranger et V. Gravel.

Lecture Anglaise.—1er Prix, V. Landry; 2e Prix, V. Gravel; Mention honorable, Albert Balcer, M. Beaudoin et Ls. Loranger.

Calligraphie.—1er Prix, Ls. Loranger; 2e Prix, Pierre Lord; Mention honorable, Anselme Gélinas et Jos. St-Arnauld.

HUITIÈME.

Excellence.—1er Prix, Benj. Panneton; 2e Prix, Ernest Bruneau; Mention honorable, Georges Jacques, Robbies Kiernan et Rod. Panneton.

Catéchisme.—1er Prix, Benj. Panneton; 2e Prix, Ernest Bruneau; Mention honorable, Chs Arcand, René Paquin et Robbies Kiernan.

Grammaire Française.—1er Prix, Benj. Panneton; 2e Prix, Charles Arcand; Mention honorable, Robbies Kiernan, Rod. Panneton et Ernest Bruneau.

Dictées Françaises.—1er Prix, Benj. Panneton; 2e Prix, Georges Jacques; Mention honorable, Ernest Bruneau et Rod. Panneton.

Géographie.—1er Prix, Benj. Panneton; 2e Prix, René Paquin; Mention honorable, Nap. Gagnon, Ernest Bruneau et Rod. Panneton.

Arithmétique.—1er Prix, Ernest Bruneau; 2e Prix, Ant. Proulx; Mention honorable, Nap. Gagnon, Chs Arcand et Rod. Panneton.

D. P. Book.—1er Prix, Benj. Panneton; 2e Prix, Ant. Proulx; Mention honorable, Chs Arcand, Rod. Panneton et Robbies Kiernan.

Lettre Française.—1er Prix, Georges Jacques; 2e Prix, (ex æquo) Benj. Panneton et Nap. Gagnon; Mention hono-

table, Ernest Bruneau, Ant. Proulx et Robbies Kiernan.

Version anglaise.—1er Prix, Ant. Proulx; 2e Prix, Robbies Kiernan; Mention honorable, Benj. Panneton et Georges Jacques.

Lecture Française.—1er Prix, Benj. Panneton; 2e Prix, Rod. Panneton; Mention honorable, Georges Jacques et Chs Arcand.

Lecture anglaise.—1er Prix, (ex æquo) Ant. Proulx et Ed. McKenna; 2e Prix, (ex æquo) Robbies Kiernan et Jos. McKenna; Mention honorable, Benj. Panneton et Rod. Panneton.

Calligraphie.—1er Prix, Georges Jacques; 2e Prix, Chs. Arcand; Mention honorable, Rod. Panneton et Nap. Gagnon.

CHANT MUSICAL.

Plaint-chant.—1er Prix, Adéard Héroux; 2e Prix, Avila Milot; Mention honorable, Ov. Carufel, Nap. Marquis et Jos. Barnard.

1er Ténor.—1er Prix, G. Caisse; 2e Prix, A. Thibodeau; Mention honorable, Ad. Héroux et Ph. Lesage.

2e Ténor.—1er Prix, Dionis Gélinas; 2e Prix, Nap. Narquis; Mention honorable, Ale. Lemire.

Baryton.—1er Prix, Ov. Carufel; 2e Prix, Jos. Garceau; Mention honorable, Ls. Baribeau, El. Garceau et I. Trudel.

Basse.—1er Prix, J. Barnard; 2e Prix, Aliva Milot; Mention honorable, Ad. Désilets, Art. Lamy, Jos. Gélinas, H. Trudel et G. Bourgeois.

Musique d'orgue.—Uld. Godin et Art. Thibodeau.

MUSIQUE INSTRUMENTALE (Fanfare).

Clarinette.—1er Prix, Arthur Marquis.

Cornets.—1er Prix, Dionis Gélinas; 2e Prix, Wilfrid Landry et Ephrem Paquin (ex æquo) Mention honorable, El. Garceau et Alcide Lemire.

Altos.—1er Prix, Louis Baribeault; 2e Prix, Lorenzo Garceau; Mention honorable, W. Milot, Em. Cloutier et Art. Mercier.

Barytons et Trombones.—1er Prix, Louis Chartier, 2e Prix, Art. Thibodeau et Nap. Marquis (ex æquo) Mention honorable, Jos. Germain.

Basses et Caisses.—1er Prix, Raphaël Gélinas; 2e Prix, Emile Montour; Mention honorable, Uld. Godin, Geo. Caisse et Rod. Dument.

Piano. (1ère Division).—1er Prix, Adéard Ricard, 2e Prix, Edouard Quinn.

IIe Division.—1er Prix, Alonzo Paquin; 2e Prix, Pothier Paquin.

Perry Davis' PAIN-KILLER

DRÔIT AU BUT. AGIT INSTANTANÉMENT.

Pour CRAMPES, FRISONS, COLIQUES, DIARRHÉE, DYSENTERIE, CHOLÉRA MORBUS, et toutes les MALADIES des INTESTINS, AUCUN REMÈDE N'ÉGALE LE PAIN-KILLER.

Il a un effet magique sur le Choléra du Pays et les Douleurs des Intestins.

C'EST LE MEILLEUR REMÈDE DE FAMILLE POUR BRÛLURES, MEURTRISURES, ENTORSES, RHUMATISME, NEURALGIE et MAL de DENTS.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Évitez-vous des Contrefaçons et Imitations.

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

LEGISLATURE PROVINCIALE

(Suite de la 3ème page)

fait possible de condamnation comparait du jour où l'enfant passera en jugement...

Après quelques mots de la part de MM. Déchéne et Stephens, le vote est pris sur l'amendement de M. Tessier...

LES ECOLES D'INDUSTRIE

Lorsque vient la seconde lecture du bill No. 154: Loi autorisant les écoles d'industrie, présenté par l'honorable M. Pelletier.

M. Turgeon propose un amendement que ce bill ne subisse pas sa seconde lecture maintenant mais soit renvoyé à trois mois...

Amendement mis au vote et perdu sur la division de 45 contre 16. Le bill subit sa deuxième lecture et est étudié en comité général.

LA LOI DES LICENCES

On propose ensuite la seconde lecture des résolutions rapportées du comité général, relative à certaines licences présentées par l'honorable M. Hall.

M. Girard député de Rouville, propose un amendement que ces résolutions ne soient pas lues une seconde fois, mais renvoyées à six mois...

M. Girard appuie sa motion de quelques remarques. Il parle du subsidie fédéral qui doit être donné à la province et essaie de prouver que le parti conservateur n'a jamais rien fait pour...

SEANCE DU SOIR

A 8 heures et demie, l'Orateur reprend son siège. LA FERMETURE DES MAGASINS A BONNE HEURE

La Chambre se forme en comité général sur le bill ordonnant et régularisant la fermeture des magasins dans les cités et villes incorporées de la province.

M. Augé dit que ce bill va s'appliquer spécialement à Montréal, Richemond-Trois-Rivières et Hull. Les épiceries devront avoir le pouvoir de rester ouvertes jusqu'à 10 heures.

M. Stephens s'objecte à ce que l'on fasse mention de quelques villes en particulier. Si, dit-il, le principe de la fermeture à bonne heure est bon pour quelques villes, il doit l'être pour toutes les villes de la province.

M. Augé soutient le contraire et produit une longue liste de marchands de Montréal se déclarant en faveur de la fermeture à bonne heure.

M. Martineau dit qu'un homme qui gagne sa vie honnêtement avec son commerce ne doit pas être gêné dans son commerce.

M. Stephens propose que cette loi ne devienne en force que lorsqu'elle aura été adoptée par chaque municipalité. Cet amendement est perdu.

Le bill est adopté par le comité avec quelques amendements. Il sera soumis demain à la Chambre.

A la demande de M. Taillon on a retranché la clause infligeant la prison aux personnes en contravention avec la loi.

LA LOI DES LIBELLES

Le bill de M. Stephens relatif au cautionnement pour frais dans les causes de libelle contre les journaux et le bill de M. Augé dans le même sens, sont soumis au comité général de la Chambre. M. Stephens dit que les journalistes sont souvent obligés de payer des frais considérables à cause de poursuites intentées par des personnes qui ne peuvent payer les frais de la cause.

CONTINUATION DU DEBAT SUR LA LOI DES LICENCES

M. Girard continue le débat sur les résolutions relatives à certaines licences. Il dit que le gouvernement devrait imposer une taxe sur les profits que font les étrangers avec nos mines, nos forêts, nos pêcheries, que la loi n'est pas répartie d'une manière égale, et il fait la comparaison suivante: M. Geoffrion, avocat de Montréal, fait au moins \$15,000 de profits par année, tandis que son voisin, qui a peine à vivre et est toujours à la veille de la banqueroute paiera des taxes pour un montant de \$30. Il propose donc que ces résolutions n'aient pas leurs raisons d'être.

L'amendement de M. Girard est perdu par un vote de 15 contre 41. MM. Fitzpatrick, et Sainte-Marie ont voté avec le gouvernement.

Les résolutions sont adoptées et un bill basé sur ces résolutions est lu une deuxième fois et délégué au comité général.

LA TAXE SUR LES EMPLOYÉS CIVILS

La chambre se forme ensuite en comité pour prendre en considération certaines résolutions relatives à une taxe sur les employés civils, et les membres des professions libérales.

M. Fitzpatrick dit que ce genre de taxe n'a pas sa raison d'être; il n'est pas imposé pour le revenu qu'il peut rapporter, mais simplement pour jeter de la poudre aux yeux des gens. Le marchand n'est pas taxé comme

marchand mais d'après les revenus qu'il retire de son commerce; il est donc ridicule d'imposer une taxe uniforme pour les avocats par exemple, dont quelques-uns s'enrichissent et les autres ont peine à vivre. La taxe devrait toujours être appliquée d'après le capital et le revenu.

M. Déchéne propose que ces résolutions ne soient pas adoptées vu qu'elles imposent une taxe qui n'est pas proportionnée avec celle imposée aux classes agricoles et commerciales. Cette taxe sur les professions libérales n'est pas assez forte.

La motion de M. Déchéne est rejetée par un vote de 15 contre 39.

La motion principale pour la deuxième lecture des résolutions est adoptée.

Tous les membres de la gauche, pour rire, ont voté pour le gouvernement, à l'exception de M. Fitzpatrick qui a voté contre.

Un bill basé sur ces résolutions est lu une deuxième fois.

A 3 heures, les résolutions sont adoptées sur une division en comité général, et la séance est levée.

QUÉBEC, 22.

A 11.30 l'orateur est au fauteuil. Après quelques motions d'un intérêt privé, on passe aux ordres du jour.

CHEMIN DE FER DU LAC SAINT-JEAN

On appelle la seconde lecture des résolutions se rapportant au chemin de fer du Lac Saint-Jean. Ces résolutions sont adoptées.

L'honorable M. Nantel présente un bill basé sur ces résolutions. Le bill est lu une première fois. Seconde lecture et suspens.

On appelle l'item au sujet de la loi relative à certaines licences. La Chambre se forme en comité sur ce bill, qui est adopté après de légers amendements.

La Chambre se forme en comité général sur le bill relatif à certaines taxes directes sur certaines personnes (bill 176). Adopté sans amendement.

LA FERMETURE A BONNE HEURE

Le bill pour régulariser la fermeture des magasins, dans les cités et les villes incorporées de la province, est lu une deuxième fois, puis une troisième fois et adopté tel qu'amendé hier.

LES SUBSIDES

Sur motion de l'honorable M. Hall que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Déchéne propose appuyé par M. Tessier (Rimouski) l'amendement suivant: "Que cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais qu'elle regrette que, dans l'état actuel de nos finances, tel qu'exposé par le trésorier dans son discours, dans la salle du Windsor, en février dernier, le gouvernement ait cru devoir payer une somme de \$553,08 sur l'impression de ce discours."

Que le trésorier a lui-même admis que cet exposé de l'état de nos finances était incorrect sur plusieurs points.

Que, de plus, cette Chambre regrette que, dans un but de partisanerie politique, le gouvernement ait cru devoir faire imprimer et distribuer, contrairement à la loi, un rapport incomplet des professeurs de la commission royale dans l'affaire Langlais.

Que le gouvernement néglige et refuse de donner à la Chambre un état exact du coût de cette impression et de cette distribution.

Que cette chambre regrette, de plus, que le gouvernement ait cru devoir payer une somme \$500 à Norbert Pouliot, avocat de Rimouski, pour frais dans une cause où le gouvernement n'était pas partie, bien que cette réclamation ait été refusée par l'ancien gouvernement.

Vu que la fin de la session approche, dit M. Déchéne, je ne crois pas devoir faire aucun discours. Je me contente de soumettre l'amendement sans commentaires.

L'honorable M. Taillon—On nous reproche d'avoir payé la somme de \$553 pour l'impression du discours de M. Hall l'hiver dernier. Eh bien! l'opposition devrait se rappeler ce qu'elle a déjà fait et je crois que ce serait suffisant. Au reste, suivant moi, la motion n'est pas dans l'ordre.

M. Tessier (Portneuf) est d'opinion que la motion est dans l'ordre et cite des autorités à l'appui de cette prétention.

L'honorable M. Taillon—J'admets que sur une motion pour aller en comité des subsides, les députés ont beaucoup de latitude pour proposer un amendement; mais je ne crois pas que cela donne aux députés le droit de mettre de côté les règles de la Chambre. Saivant moi, l'amendement n'est pas dans l'ordre. Le vote est pris comme suit:

Pour:—MM. Marchand, Sainte-Marie, Déchéne, Turgeon, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), Parent, Gladu, Bourbonnais, Girouard, Laliberté et Stephens.—Total 12.

Contre:—MM. Hall, Beaubien, Taillon, Duplessis, Kennedy, Parizeau, Baker, Pelletier, Cosgrain, Nantel, Beauchamp, Rioux, Lacouture, Villeneuve, Girard (Lac Saint-Jean), Martineau, Allard, Petit, Augé, Simpson, Magnan, Marion, Châteaufort, Hackett, Normand, England, Spencer, Desjardins, Grenier, Trétreault, Cook, Tellier, Deschamps, Panneton, Poirier, Carlier, Chicoyne, Craig, Béland, Caron, Cholette, Savaria, McDonald et Flynn.—Total 44.

L'amendement est perdu par 32 voix.

La motion principale est adoptée sur même division, et la chambre adopte en comité des subsides quelques items qui restent.

VOIES ET MOYENS

Sur proposition de l'honorable M. Hall, la Chambre se forme de nouveau en comité pour prendre en considération les voies et moyens de présenter les subsides à accorder à Sa Majesté. Le bill des subsides est présenté, lu

en première, deuxième et troisième lecture, puis adopté sans discussion et aux applaudissements de la Chambre.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

AGRICULTURE

L'honorable M. Beaubien produit la liste des cultivateurs qui ont gagné des médailles ou diplômes aux derniers concours agricoles. Le comité de Compton est un comité modèle sous le rapport de l'agriculture. Sur dix concurrents, huit ont gagné des médailles.

M. Beaubien procède à la distribution des récompenses. Les noms des concurrents heureux sont accueillis au milieu de vifs applaudissements.

Un député, M. McDonald a reçu une médaille et un diplôme.

L'honorable M. Beaubien propose, appuyé par M. Marchand, que la liste de lauréats au mérite agricole soit insérée dans les procès verbaux de la Chambre.

Adopté.

CHEMIN DE FER QUÉBEC ET LAC SAINT-JEAN

Les résolutions relatives au chemin de Québec et Lac Saint-Jean sont adoptées.

A six heures, la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

LES JUGES COMMISSAIRES

L'honorable M. Pelletier présente la résolution suivante:

"Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder, pour l'avenir et le passé, nonobstant toute loi à ce contraire, telle indemnité qu'il jugera convenable à tout commissaire nommé sous l'autorité des articles 596 et suivants les Statuts refondus de la province de Québec."

M. Déchéne demande si les juges nommés commissaires seront payés. L'honorable M. Pelletier—Oui.

M. Déchéne—Dans ce cas, il y aura opposition, car je trouve que les juges sont assez payés.

La résolution est renvoyée à demain.

DOMMAGES AUX VICTIMES DE LA TEMPÊTE

La Chambre se forme en comité pour étudier la résolution à l'effet de venir en aide aux personnes qui ont éprouvé des dommages par la dernière tempête, pourvu que ce montant n'exécède pas \$50,000.

M. Stephens—Comment se fera la distribution de ce montant?

L'honorable M. Taillon—Il est impossible de le dire aujourd'hui car les rapports des dommages ne sont pas tous parvenus. Toutefois, les ministres verront à secourir les plus indigents et les plus éprouvés. Dans une paroisse où la tempête n'aura frappé que deux ou trois personnes, on peut espérer qu'il y aura assez de personnes charitables pour le secourir; mais, dans certains endroits, la tempête a causé tellement de dégâts, qu'il ne faut pas compter seulement sur la charité publique et le gouvernement doit faire quelque chose pour les malheureuses victimes de la tempête.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

LES ALIÉNÉS PROTESTANTS

L'honorable M. Pelletier propose la deuxième lecture de son bill venant en aide à l'hôpital protestant pour les aliénés. Il est convenu que le gouvernement aura une hypothèque sur la propriété.

M. Déchéne s'y oppose et une motion de M. Flynn étant mise aux voix est adoptée par un vote de 24 contre 6.

Le bill est adopté en sa troisième lecture.

LA BOISSON AUX EXPOSITIONS

La Chambre se forme en comité général sur le bill de M. Hackett, intitulé: "Loi défendant la vente des boissons enivrantes sur les terrains de l'exposition industrielle et agricole. Le comité présentera son rapport demain."

LE BOULAGE

Le bill de M. Stephens, pour prévenir la corruption municipale et civique, est discuté en comité général.

M. Parizeau propose que le comité lève séance, ce qui est adopté, et le bill sacrifié.

LE TROP PLEIN DES VILLES

M. Chicoyne propose qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir des causes de l'émigration de nos compatriotes des campagnes vers les villes. Cette motion est adoptée.

Les membres du dit comité devront présenter leur rapport à la prochaine session.

A dix heures la chambre s'ajourne.

CONSEIL LEGISLATIF

Québec, 23.

LA TAXE

Le Conseil Législatif a discuté, aujourd'hui, le bill de la taxe. Le discours le plus important a été prononcé par l'honorable M. Archambault, qui a déclaré que le Conseil aurait tort de faire opposition à ce bill, pour le raison suivante: Le peuple s'est prononcé cet hiver, et il a envoyé au pouvoir les conservateurs par une très forte majorité. Le nouveau gouvernement a jugé à propos d'imposer une taxe dont il prend la responsabilité. Car lui, il est responsable au peuple, tandis que le Conseil ne l'est pas. Le bill est adopté à l'unanimité.

LA FERMETURE DES MAGASINS.

Une discussion assez longue s'engage sur le bill de la fermeture à bonne heure. Une motion pour la seconde lecture est adoptée par un vote de 8 contre 7. Toutefois, la troisième lecture de ce bill n'aura lieu qu'à la prochaine session, de sorte que cette loi n'entrera pas en vigueur cette année.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 23.

SEANCE DE L'AVANT-MIDI

La Chambre n'a siégé que quelques minutes, cet avant-midi, et n'a rien fait d'important.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant l'indemnité aux commissaires royaux.

Les résolutions sont adoptées.

L'honorable M. Taillon—Comme c'est peut-être la dernière séance régulière de cette session, je désire remercier, au nom de la Chambre, M. l'Orateur, de la manière sage et impartiale avec laquelle il a présidé nos séances. Je veux aussi remercier l'honorable chef de l'opposition de la délicatesse qu'il a montrée pendant nos débats. Il nous a prouvé que la diversité d'opinions politiques ne doit pas exclure la justice et le savoir-vivre.

M. Marchand—Je me joins au chef du gouvernement pour remercier le président de cette Chambre, Quant aux éloges qu'il m'adresse, je les reçois avec plaisir et je crois que tous les membres d'un côté ou de l'autre les ont mérités.

L'honorable M. Taillon—C'est vrai et je suis heureux de constater que c'est la plus belle députation que nous ayons encore vue. Un certain nombre sont de nouveaux députés et peu au fait de la routine parlementaire; mais, grâce à leur talent ils brilleront bientôt dans la Chambre.

A 5 heures, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures.

SEANCE DU SOIR

LA TAXE

La Chambre n'a siégé que peu de minutes et a reçu les rapports du conseil législatif annonçant que le bill de la taxe était adopté. La besogne est finie. La clôture de la session aura lieu demain.

Depuis plus de cinquante ans

Le SIROP CALMANT de MDE WINSLOW a été employé par des millions de mères, pour leurs enfants, pendant la nuit. Si vous êtes troublé la nuit ou éveillé par un enfant malade qui souffre et pleure de douleur ou de dents qui percent, demandez de suite une bouteille de SIROP CALMANT de MDE WINSLOW. Ce sirop soulagera de suite le pauvre petit. Fiez-vous à lui, mères, il n'y a pas d'erreur. Il guérit la Diarrhée, règle l'Estomac, et les Boyaux, guérit de la Colique, amollit les Gencives et diminue l'Inflammation, et donnera de la force et de l'énergie à tout le système.

Le SIROP CALMANT de MDE WINSLOW pour la dentition des enfants est agréable au goût et est prescrit par les plus âgées et les meilleures des femmes médecins et des nourrices aux Etats Unis. Prix: vingt-cinq centus la bouteille. Vendu par tous les pharmaciens dans tout l'univers. Soyez certain de demander le SIROP CALMANT de MDE WINSLOW

29-7-91-1a

"German Syrup"

Voici quelques mots de M. Frank A. Hale, propriétaire de l'Hotel De Witt, Lewiston, et l'Hotel Tontine, Brunswick Me. Les hôteliers prennent les choses comme elle viennent et ne sont pas prêts à accueillir les gens d'après leurs lettres ou leur mine et à connaître la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toue de ce genre il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maux de poitrine et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion? Ecoutez: Je ne prend que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et ilousse tellement qu'il a des maux d'estomac.